

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE -TUNIS RE-

Siège social : Avenue Mohamed V BP 29 Tunis 1073

La Société Tunisienne de Réassurance –TUNIS RE- , publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 Décembre 2003 tels qu'ils ont été soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire tenue le 30 juin 2004 . Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Mr. Ahmed MANSOUR

BILAN ARRETES AU 31/12/2003

(en DT)

RUBRIQUES	NOTES	2003			2002
		MONTANT BRUT	AMORT & PROV	MONTANT NET	
AC1 ACTIFS INCORPORELS	(I)	68 935	45 933	23 002	16 057
AC12 Logiciels	(I-1)	68 935	45 933	23 002	16 057
AC2 ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION	(II)	1 187 528	369 648	817 880	492 131
AC21 Installations techniques & machines (invest en informatique)	(II-1)	921 837	294 537	627 300	399 990
AC22 Autres installations, outillage & mobilier	(II-2)	265 691	75 111	190 580	92 141
AC3 PLACEMENTS	(III)	81 783 339	317 700	81 465 639	79 546 967
AC31 Terrains & constructions	(III-1)	1 617 313	316 810	1 300 504	1 205 474
AC311 Terrains & constructions d'exploitation		780 186	316 810	463 377	479 631
AC312 Terrains & constructions hors exploitation		837 127		837 127	725 843
AC33 Autres placements financiers	(III-2)	51 806 806	890	51 805 916	50 393 943
AC331 Actions, autres titres à revenu variable & parts dans des fonds communs de placements		5 959 736		5 959 736	7 982 892
AC332 Obligations & autres titres à revenus fixes		45 569 520		45 569 520	42 199 591
AC334 Autres prêts		277 049	890	276 159	210 960
AC336 Autres		500		500	500
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	(III-3)	28 359 220		28 359 220	27 947 550
S/total		83 039 802	733 280	82 306 521	80 055 155
AC5 PARTS DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECH.	(V)	44 254 933		44 254 933	42 409 806
AC510 Provision pour primes non acquises	(V-1)	22 797 720		22 797 720	19 867 810
AC531 Provision pour sinistres	(V-2)	21 457 213		21 457 213	22 541 996
AC6 CREANCES	(VI)	24 926 440	1 192 711	23 733 729	20 496 860
AC65 Créances nées des opérations d'acceptation	(VI-1)	15 049 161	359 853	14 689 308	14 169 343
AC66 Créances nées des opérations de rétrocession	(VI-2)	4 636 004	809 663	3 826 341	3 666 234
AC63 Autres créances	(VI-3)	5 241 275	23 195	5 218 080	2 661 283
AC31 Personnel		33 208		33 208	29 083
AC632 Etat, organismes de sécurité sociales & collect. Publiques		2 302 023		2 302 023	2 618 160
AC633 Débiteurs divers		2 906 044	23 195	2 882 849	14 040
S/total		69 181 373	1 192 711	67 988 662	62 906 666
AC7 AUTRES ELEMENTS D'ACTIFS	(VII)	30 210 225		30 210 225	18 998 371
AC71 Avoir en banques, chèques & caisse	(VII-1)	6 980 380		6 980 380	4 162 042
AC72 Charges reportées	(VII-2)	3 799 538		3 799 538	3 467 814
AC721 Frais d'acquisition reportés		3 779 215		3 779 215	3 467 814
AC722 Autres charges à répartir		20 323		20 323	
AC73 Comptes de régularisation actif	(VII-3)	16 039 054		16 039 054	10 981 175
AC731 Intérêts acquis & non échus		2 478 111		2 478 111	1 933 874
AC732 Estimations d'éléments techniques		12 795 333		12 795 333	8 586 218
AC733 Autres comptes de régularisation		765 611		765 611	461 083
AC74 Ecart de conversion	(VII-4)	3 391 253		3 391 253	387 340
S/total		30 210 225		30 210 225	18 998 371
TOTAL DES ACTIFS		182 431 399	1 925 991	180 505 408	161 960 192

TUNISIE RE-(suite)-

RUBRIQUES	NOTES	2003	2002
CAPITAUX PROPRES & PASSIFS			
CAPITAUX PROPRES	(I)	36 424 104	28 206 123
CP1 Capital social	(I-1)	30 000 000	24 400 000
CP2 Réserves & primes liées au capital	(I-2)	6 308 130	4 961 809
CP5 Résultats reportés	(I-3)	115 974	-1 155 685
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		36 424 104	28 206 123
Résultat de l'exercice	(I-4)	3 761 940	3 443 431
Total capitaux propres avant affectation		40 186 044	31 649 554
PASSIFS			
PA2 PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES & CHARGES	(II)	1 010 174	366 190
PA22 Provisions pour litiges	(II-1)	394 751	366 190
PA23 Provisions pour pertes & charges	(II-2)	615 423	
PA3 PROVISIONS TECHNIQUES ACCEPTATIONS	(III)	86 139 120	82 934 030
PA310 Provisions pour primes non acquises	(III-1)	29 645 055	27 242 205
PA331 Provisions pour sinistres	(III-2)	55 493 092	54 599 134
PA331 Autres provisions techniques	(III-3)	1 000 973	1 092 691
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des rétrocessionnaires	(V)	15 473 002	13 214 142
PA6 AUTRES DETTES	(VI)	29 084 400	28 358 701
PA621 Dettes nées des opérations d'acceptation	(VI-1)	7 070 612	7 851 460
PA622 Dettes nées des opérations de rétrocession	(VI-2)	21 152 456	18 969 405
PA63 Dettes diverses	(VI-3)	861 332	1 537 837
PA632 Personnel		266 115	183 291
PA633 Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques		112 753	64 625
PA634 Crédoiteurs divers		482 464	1 289 921
PA7 AUTRES PASSIFS	(VII)	8 612 668	5 437 574
PA71 Comptes de régularisation passif	(VII-1)	5 836 838	3 797 312
PA710 Report de commissions reçues des réassureurs		2 037 683	2 635 510
PA711 Estimation d'éléments techniques		3 276 671	836 404
PA712 Autres comptes de régularisation passif		522 483	325 397
PA72 Ecart de conversion	(VII-2)	2 775 830	1 640 262
Total passif		140 319 364	130 310 637
Total des capitaux propres & passif		180 505 408	161 960 192

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE

RUBRIQUES	NOTES	2003			2002
		ACCEPTATION	RETROCESSI ON	NETS	NETS
PRNV1 PRIMES ACQUISES	(I)	48 795 305	31 433 153	17 362 152	23 936 360
PRNV11 Primes	(I-1)	51 198 154	34 363 064	16 835 090	25 344 650
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	(I-2)	-2 402 849	-2 929 910	527 061	-1 408 290
CHNV1 CHARGES DE SINISTRES	(II)	17 860 215	6 849 786	11 010 429	16 437 442
CHNV11 Sinistres payés	(II-1)	16 966 257	7 934 568	9 031 689	11 865 245
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	(II-2)	893 958	-1 084 783	1 978 741	4 572 197
CHNV4 FRAIS D'EXPLOITATION	(III)	12 196 673	6 230 167	5 966 506	7 938 618
CHNV41 Frais d'acquisition	(III-1)	9 370 607		9 370 607	15 408 343
CHNV42 Frais d'administration	(III-2)	2 826 066		2 826 066	2 239 846
CHNV44 Commissions reçues des rétrocessionnaires	(III-3)		6 230 167	-6 230 167	-9 709 571
RTNV Résultat technique		18 738 417	18 353 200	385 217	-439 700

TUNISIE RE-(suite)-

**RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE
AU 31/12/2003**

RUBRIQUES	NON MARINES				MARINES			VIE	GLOBALE
	INCENDIE	ARD	RISQUE TECH.	TOTAL	TRANSPORT	AVIATION	TOTAL		
PRIMES ACQUISES	13 516 538	7 086 363	4 533 020	25 135 922	7 153 393	15 971 104	23 124 499	534 888	48 795 305
Primes émises	13 850 265	6 977 173	4 170 172	24 997 611	7 161 507	18 444 795	25 606 304	594 241	51 198 154
Variation des primes non acquises	-333 727	109 190	362 848	138 311	-8 114	-2 473 691	-2 481 805	-59 353	-2 402 849
CHARGES DE PRESTATIONS	8 460 001	4 646 249	2 059 876	15 166 129	2 219 559	138 267	2 357 827	336 260	17 860 215
Prestations & frais payés	4 945 099	5 305 577	1 386 769	11 637 447	3 919 254	983 492	4 902 746	426 064	16 966 257
Charges des provisions pour prestations diverses	3 514 902	-659 328	673 107	3 528 682	-1 699 695	-845 225	-2 544 919	-89 804	893 958
Solde de souscription	5 056 537	2 440 114	2 473 144	9 969 793	4 933 834	15 832 837	20 766 672	198 628	30 935 090
FRAIS D'ACQUISITION AUTRES CHARGES DE GESTION NETTES	4 670 396	1 124 999	1 224 779	7 020 175	1 834 505	399 808	2 234 314	116 116	9 370 607
754 006	471 978	399 780	1 625 765	581 248	591 507	1 172 755	27 548	2 826 066	
Charges d'acquisition & de gestion nettes	5 424 402	1 596 977	1 624 559	8 645 940	2 415 753	991 315	3 407 069	143 664	12 196 673
Solde financier									
PART DES RETRO. DANS LES PRIMES ACQUISES	6 726 054	753 264	3 606 009	11 085 327	5 126 132	15 219 192	20 345 325	2 500	31 433 153
PART DES RETRO. DANS LES PRESTATIONS PAYEES	2 027 346	241 569	1 011 238	3 280 154	3 193 230	1 461 183	4 654 413		7 934 568
PART DES RETRO. DANS LES CHARGES DE PROV. POUR PREST.	2 020 099	-247 165	243 643	2 016 576	-1 278 542	-1 822 817	-3 101 359		-1 084 783
PART DES RETRO. DANS LA PARTICIPATION AUX RESULTAT COMMISSIONS RECUES DES RETROCESSIONNAIRES	2 806 308	112 204	1 655 838	4 574 351	1 437 663	218 152	1 655 815		6 230 167
Solde de rétrocession	-127 699	646 656	695 290	1 214 246	1 773 781	15 362 674	17 136 456	2 500	18 353 200
Résultat technique	-240 166	196 481	153 295	109 607	744 300	-521 152	223 147	52 464	385 217
Informations complémentaires									
PROVISIONS POUR PRIMES NON ACQUISES CLOTURE (31/12/03)	4 067 811	1 247 686	8 308 882	13 624 379	1 235 400	14 516 714	15 752 114	268 557	29 645 054
PROVISIONS POUR PRIMES NON ACQUISES OUVERTURE (31/12/02)	3 734 084	1 356 876	8 671 730	13 762 690	1 227 286	12 043 023	13 270 309	209 204	27 242 206
PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER A LA CLOTURE (31/12/03)	15 846 926	16 523 675	4 971 169	37 341 770	8 482 561	9 402 388	17 884 949	266 370	55 493 089
PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER A L'OUVERTURE (31/12/02)	12 332 023	17 183 003	4 298 062	33 813 088	10 182 256	10 247 613	20 429 869	356 174	54 599 131

ETAT DE RESULTAT

RUBRIQUES	NOTES	2003	2002
RTNV RESULTAT TECHNIQUE		385 217	-439 700
PRNT1 PRODUITS DES PLACEMENTS	(I)	4 667 684	4 813 070
PRNT11 Revenus des placements	(I-1)	4 477 708	4 783 165
PRNT12 Produits des autres placements	(I-2)		
S/Total 1a		4 477 708	4 783 165
PRNT13 Reprise de correction de valeur sur placements	(I-3)	188 003	
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements	(I-4)	1 973	29 905
S/Total 1		189 976	29 905
CHNT1 CHARGES DES PLACEMENTS	(II)	658 821	1 140 308
CHNT11 Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt	(II-1)	539 542	1 139 747
CHNT12 Correction de valeur sur placement	(II-2)	48 336	
CHNT13 Pertes provenant de réalisation des placements	(II-3)	70 944	561
S/Total 2		658 821	1 140 308
PRNT2 AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES	(III)	1 947 615	2 993 485
CHNT3 AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES	(IV)	1 758 880	2 781 936
Résultat provenant des activités ordinaires		4 582 816	3 444 611
CHNT4 IMPOTS SUR LES SOCIETES	(V)	815 241	2 000
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		3 767 575	3 442 611
PRNT4 GAINS EXTRAORDINAIRES	(VI)		820
CHNT5 PERTES EXTRAORDINAIRES	(VII)	5 635	
Résultat net de l'exercice		3 761 940	3 443 431
CHNT6/PRNT5 Effets des modifications comptables (nets d'impôts)	(VIII)		-1 633 397
Résultat net de l'exercice après modifications comptables		3 761 940	1 810 034

TUNISIE RE-(suite)-

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
AU 31/12/2003**

EN DINARS

	NOTES	2003	2002
I- FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION :	NOTES X		
* Encaissements des cédantes	X-1	24 265 829	25 737 446
* Versements aux cédantes	X-2	3 785 290	9 249 740
* Encaissements des rétrocessionnaires	X-3	2 627 811	2 947 367
* Versements aux rétrocessionnaires	X-4	18 832 296	18 884 262
* Encaissements liés à la cession de placements financiers	X-5	150 562 021	145 477 979
* Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	X-6	150 455 697	143 635 066
* Produits financiers reçus	X-7	2 160 584	2 456 647
* Encaissements des fournisseurs & du personnel	X-8	2 309 573	2 223 625
* Décaissements aux fournisseurs & au personnel	X-9	5 644 293	4 849 290
* Décaissements à l'Etat au titre des impôts & taxes	X-10	668 523	519 002
* Encaissements de l'Etat au titre des impôts & taxes	X-11	18 642	15 876
Flux provenant de l'exploitation		2 558 362	1 721 581
II- FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	NOTES XI		
* Encaissements provenant de la cession des imm. corporelles	XI-1	3 807	1 915
* Décaissements provenant de l'acquisition des imm. corporelles	XI-2	575 011	343 622
* Encaissements provenant de la cession des imm. corporelles	XI-3	5 475	-
* Encaissements provenant de la cession des imm. financières	XI-4	770 530	-
* Encaissements des revenus sur immob. financières	XI-5	305 296	188 753
* Décaissements provenant de l'acquisition des imm. financières	XI-6	2 166 962	-
* Décaissements provenant de l'acquisition des imm. Incorporelles	XI-7	18 971	12 701
Flux de Trésorerie provenant des activités d'investissement			
Flux de Trésorerie affectés aux activités d'investissement		1 675 835	165 655
III- FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENTS	NOTE XII		
* Encaissements suite à l'émission d'actions	XII-1	3 920 000	-
* Décaissements suite à l'augmentation du capital	XII-2	30 484	-
* Dividendes & autres distributions	XII-3	2 140 406	1 636 008
Flux provenant des activités de financements		1 749 110	-
Flux affectés aux activités de financements			1 636 008
IV- INCIDENCE DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES	NOTE XIII		
* Incidence des variations des taux de change sur les liquidités	XIII-1	180 336	60 785
VARIATION DE TRESORERIE	NOTE XIV- XV		
Trésorerie au début de l'exercice		4 124 208	4 143 506
Trésorerie à la clôture de l'exercice		6 936 181	4 124 208

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31/12/2003**

PRESENTATION DE TUNIS RE

La Société Tunisienne de Réassurance TUNIS RE, une société anonyme au capital social de 30.000.000 dinars libéré de 27.200.000 dinars dont le siège social est à TUNIS, rue 8006 n° 7 montplaisir 1 Tunis, a pour activité principale les opérations de réassurance dans toutes les catégories, dans tous les risques et en tous lieux.

Cette activité consiste à accepter de couvrir des risques cédés ou rétrocédés par une entreprise d'assurance ou de réassurance moyennant le paiement par la cédante ou la rétrocédante d'une prime appelée « prime de réassurance » et l'engagement du réassureur ou du rétrocessionnaire à apporter son concours financier en cas de réalisation du risque, c'est à dire en cas de survenance de sinistres.

Sur les risques acceptés, TUNIS RE conserve des parts pour son propre compte et rétrocède la fraction qui dépasse sa capacité déterminée en fonction de la nature du risque accepté et de la structure de son portefeuille.

A coté des opérations de réassurance, elle a pour objet :

- l'étude, la constitution, le contrôle et l'expertise de toutes sociétés d'assurance ou de réassurance, de tous contrats, conventions et engagements d'assurance, de réassurance ou de rétrocession, de tous risques et sinistres et de toutes indemnisations.
- La création, l'acquisition, la location, la prise à bail et la gestion de tout fonds de quelque nature et de quelque forme qu'il soit, organismes, sociétés ou compagnies, associations, groupements et généralement toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ainsi que toutes opérations annexes ou convexes pouvant présenter de l'utilité pour la société, favoriser ou développer ses intérêts.

Depuis sa création en 1981, TUNIS RE s'est penchée sur le développement du marché de réassurance en Tunisie répondant au besoin du marché local en réassurance et créant un courant d'affaires avec l'étranger. Par ailleurs, elle s'est vue depuis sa création assignée plusieurs missions au niveau national et international notamment :

TUNIS-RE-(suite)-

- ⇒ réduire les flux de transfert de la réassurance à l'étranger pour alléger les charges du poste « Assurances » de la balance des paiements ;
- ⇒ favoriser l'exportation des services.
- ⇒ Contribuer à la mise en place et au développement des Pools de Réassurance nationaux dont la finalité est d'augmenter la rétention du marché.

L'effectif employé par TUNIS RE au cours de l'exercice 2003 se présente par catégorie comme suit, Président Directeur Général non compris :

- catégorie I	= 29
- catégorie II	= 51
- catégorie III	= 6
- catégorie IV et V	= 6
- contractuels	= 5
Total	= 97

Les frais de personnel au titre de la même période ont atteint le montant de 2.042.574 dinars.

TUNIS RE gère pour le compte de l'Etat, le Fonds National de Garantie depuis 1994, le Fonds de Péréquation de change depuis 1999 et la ligne de garantie du Fonds National de l'Emploi depuis 2000 et ce en vertu de conventions avec le Ministère des finances fixant les conditions et les rémunérations de cette gestion.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'exercice 2003 a été marqué par les faits suivants :

- le capital social a été augmenté à 30.000.000 de dinars suite à la réalisation de la première tranche d'un montant de 5.6 millions de dinars de l'augmentation du capital décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 septembre 2002 pour un montant de 10.6 millions de dinars. Ladite tranche a été émise au prix de 12 dinars par action libérée de moitié de son nominal de 10 dinars à la souscription .
- la co-organisation avec la FTUSA du rendez vous de carthage.
- des événements majeures ayant affecté les acceptations de l'exercice 2003 ont totalisé 2.795.000 dinars dont 1.838.000 dinars à la charge des rétrocessionnaires. Ils sont répartis comme suit :
 - Sinistre SONATRACH SKIKDA ALGERIE du 19/01/2004 estimé à 1.670.000 dinars.
 - Sinistres du tremblement de terre d'Alger du 21/05/2003 estimés à 690.000 dinars
 - Aggravation d'un montant de 435.000 dinars du sinistre RESPONSABILITE DECENNALE EI AMRI survenu en 2000 et initialement estimé à 368.000 dinars.

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

1) Les états financiers présentés au titre de la période allant du 01/01/2003 au 31/12/2003 sont établis conformément aux règles prévues par la norme comptable générale NC01 telle qu'approuvée par l'arrêté du Ministre des finances du 30 décembre 1996 et aux normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ou de réassurances telles qu'approuvées par arrêté du Ministre des finances du 26 juin 2000 d'une part, et les conventions , méthodes et dérogations comptables généralement admises pour les entreprises de réassurance d'autre part. C'est ainsi que tous les produits et les charges relatifs à l'exercice 2003 sont comptabilisés dans ce même exercice sans décalage.

Par ailleurs, les éléments comptables manquants relatifs aux acceptations de l'exercice 2003 ont fait l'objet d'estimations lorsque les informations disponibles permettent de le faire. Les soldes positifs dégagés de ces estimations ont été neutralisés par l'utilisation du compte de sinistres à payer. Cette charge est alors désignée « Provision de neutralisation ».

Les soldes positifs des acceptations dont les années de compte sont incomplètes et qui n'ont pas fait l'objet d'estimation, ont été neutralisés en utilisant le compte de sinistres à payer. Cette charge est alors désignée « provision de blanchiment ».

La provision de primes non acquises est calculée brute de charges d'acquisition ou de commissions de rétrocession lesquelles ont été reportées en inscrivant les premières à l'actif du bilan sous l'intitulé « Frais d'acquisition reportés » et les secondes au passif du bilan sous l'intitulé « Report de commissions reçues des rétrocessionnaires ».

Dans le calcul et la détermination des provisions pour sinistres à payer, il a été tenu compte d'un chargement supplémentaire à titre de frais de gestion égal à 5% de leur montant.

2) toutes les opérations réalisées par TUNIS RE sont comptabilisées dans la monnaie d'origine dans laquelle elles sont traitées. La conversion en dinar tunisien des opérations en devises s'applique sur la base des cours retenus pour l'exercice 2003. De ce fait, seules les différences de changes définitives dégagées de l'imputation des règlements sont intégrées dans l'état de résultat sous les rubriques « autres produits non techniques » pour les gains de change pour un montant de 458.676 dinars.

3) les cours de changes retenus pour l'exercice 2003 sont calculés sur la base des cours moyens du mois de décembre 2003 publiés par la Banque Centrale de Tunisie. Toutefois, les cours des devises non publiées par la BCT sont calculés sur la base des derniers cours publiés par la NATEXIS BANQUE dans son bulletin du mois de Janvier 2004.

Les modes et les méthodes d'évaluation appliqués aux états financiers de l'exercice 2003 sont les suivants :

TUNIS-RE-(Suite)-

ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION

Les immobilisations corporelles d'exploitation figurent au bilan du 31/12/2003 à leur coût d'acquisition et elles ont fait l'objet d'un amortissement linéaire appliqué sur la base des taux suivants :

Matériel de transport	20 %
Aménagements et Installations	10 %
Mobilier et matériel de bureau	10 %
Matériel électrique et électronique	12,5 %
Matériel informatique	15 %
Matériel de rayonnage	5 %

LES PLACEMENTS

Les placements figurant au bilan se décomposent en :

- a) Placements immobiliers : terrains et constructions d'exploitation et hors exploitation. Ils sont inscrits au prix d'acquisition et aucune moins value n'est constatée à leur titre à la date de l'arrêté des états financiers au 31/12/2003. L'amortissement des constructions est pratiqué au taux de 2,5 %.
- b) Les placements financiers : se composent des :
 - participations
 - actions cotées
 - emprunts obligataires
 - bons de trésor assimilés
 - fonds commun de placement
 - dépôts auprès des établissements bancaires et financiers
 - les créances pour espèces déposées auprès des cédantes en représentation des engagements techniques.
 - cautionnements
 - prêts au personnel à plus d'un an.
 -

Les placements sont inscrits au bilan pour leur valeur d'acquisition. Leur évaluation à la clôture de l'exercice est effectué selon la nature de chaque type de placement.

Les titres cotés de même nature ont été évalués au cours boursier moyen du mois décembre 2003 et les titres non cotés sont évalués à leur valeur d'usage correspondant à celle déterminée sur la base des états financiers les plus récents. La valeur des autres types de placement sont déterminées par référence à leur valeur de remboursement.

Les titres cotés à l'ouverture de l'exercice ont fait l'objet de réévaluation au prix d'acquisition et inscrit à l'actif du bilan à ce prix.

L'évaluation du portefeuille placements a dégagé des moins values financières nettes des plus values pour un montant de 1.000.973 dinars contre 1.092.691 dinars soit une reprise sur la provision d'exigibilité pour un montant de 91.718 dinars.

Les créances pour espèces déposées auprès des cédantes et les dettes pour espèces retenues sur les soldes des rétrocessionnaires en représentation des engagements techniques figurent au bilan pour leur valeur d'inventaire exprimée en monnaie originale et convertie aux cours de change retenus pour l'exercice 2003.

Les intérêts sur ces dépôts sont comptabilisés dans le compte « autres produits techniques » et ceux découlant des opérations de rétrocession sont portés au compte « autres charges techniques ».

LES PROVISIONS TECHNIQUES

Il s'agit de montants constitués pour constater le report de la portion de primes ne se rapportant pas à la période de l'arrêté des états financiers ou bien pour régler, ultérieurement à ladite période, des sinistres relatifs à des événements qui se sont réalisés antérieurement à la date de l'arrêté des états financiers relatifs à cette période.

Les provisions techniques constatées au 31/12/2003 comprennent :

- Les provisions pour primes non acquises : c'est la portion de primes qui, ultérieurement à la date du 31/12/2003, continue à garantir le risque jusqu'à la prochaine échéance.
- La provision mathématique vie enregistré au 31/12/2003.
- Les provisions pour sinistres à payer qui correspondent aux montants des sinistres non payés à la date du 31/12/2003
- Les provisions pour risque d'exigibilité.

Le calcul de ces provisions s'effectue comme suit :

Les provisions pour primes non acquises et les provisions mathématiques vie sont systématiquement enregistrées pour les montants communiqués par les cédantes. A défaut de cette information, on procède à leur calcul sur la base des caractéristiques des traités et en appliquant la méthode de prorata temporis pour les acceptations facultatives. Le calcul s'effectue sur les primes acceptées brutes.

Les montants des provisions pour sinistres à payer communiqués par les cédantes sont systématiquement comptabilisés. Pour les sinistres survenus et non comptabilisés à la clôture de ladite période, on procède à leur inventaire par des estimations calculées sur la base des informations disponibles les concernant tout en tenant compte de l'expérience du passé des acceptations sinistrées chaque fois où les résultats paraissent pouvoir être remis en cause par des liquidations dans le futur.

Les provisions techniques des acceptations sont portées au passif du bilan sous la rubrique « provisions techniques acceptations » ; la quote part des rétrocessionnaires dans ces provisions est portée à l'actif du bilan sous la rubrique « parts des rétrocessionnaires dans les provisions techniques »

TUNIS-RE-(Suite)-

REPARTITION DES CHARGES PAR DESTINATION

Les charges de TUNIS-RE sont ventilées en charges techniques et en charges non techniques.

Les charges techniques comprennent des charges liées directement à l'opération technique appelées charges d'acquisitions que l'on verse aux cédantes et des charges d'administration initialement enregistrées par nature.

Les charges techniques liées directement à l'opération technique concernent :

- Les charges d'acquisition constituées de commission, de sur commission, de courtage et d'autres charges accessoires.
- Les sinistres
- Les provisions techniques
- Les participations aux pertes

Les charges d'administration correspondent aux quotes parts des charges par nature, y compris les dotations aux amortissements et aux provisions destinées à l'activité technique.

Les charges non techniques représentent les charges d'exploitation non affectées à l'activité technique.

Les charges par nature sont comptabilisées aux comptes de la classe 9 avant de les affecter aux comptes de la classe 6 ventilées en charges techniques et charges non techniques.

Les charges techniques sont imputées à l'état de résultat technique et les charges non techniques à l'état de résultat.

La détermination de ces charges et leur imputation s'effectuent en 3 séquences :

1^{ère} Séquence :

Traitement des charges directement affectées aux centres de travail.

2^{ème} Séquence :

Répartition des charges de chaque centre de travail entre les centres de travail de l'activité technique et les autres centres de travail en utilisant une clé de répartition choisie en fonction de la nature d'activité de chaque centre de travail.

3^{ème} Séquence :

Répartition des charges par nature destinées à l'activité technique entre les catégories d'assurance sur la base des primes acceptées de chaque catégorie.

LES CENTRES DE TRAVAIL ET LES CLES DE REPARTITION

<u>CENTRES DE TRAVAIL</u>	<u>CLE DE REPARTITION</u>
<ul style="list-style-type: none"> • Direction Générale + Bureau d'ordre Central + Direction des Fonds. 	Effectif Effectif Effectif
<ul style="list-style-type: none"> • Direction Centrale des Affaires Administratives et Financières + Direction des Affaires Administratives + Direction Financière et comptable. 	Effectif Effectif Effectif
<ul style="list-style-type: none"> • Direction Centrale du Contrôle Général + Direction du Contrôle de Gestion + Direction de l'Audit. 	Effectif Effectif Effectif
<ul style="list-style-type: none"> • Direction Centrale des Etudes et du Développement + Direction des Etudes et du Développement des marchés. + Direction de l'Informatique 	Effectif Effectif Effectif
<ul style="list-style-type: none"> • Direction Centrale des Souscriptions + Direction des Marchés + Direction des souscriptions Facultatives 	Primes acceptées Primes acceptées Primes acceptées
<ul style="list-style-type: none"> • Direction Centrale de la Rétrocession et de la Gestion technique. + Direction de la Rétrocession + Direction de la Gestion technique 	Comptes Comptes Comptes

Les charges techniques liées directement aux opérations d'acceptation et de rétrocession (les charges de sinistres et les charges d'acquisition) sont enregistrées directement dans les catégories correspondantes. Les charges administratives sont enregistrées dans les comptes de charges par nature puis sont allouées en charges techniques et en charges non techniques selon la méthode suivante :

- allocation des frais de personnel propres à chaque Direction.
- répartition des autres charges sur les centres de travail.

TUNIS-RE-(suite)-

- Répartition du total des charges des Directions administratives communes entre les Directions techniques en utilisant comme clé de répartition l'effectif de chaque Direction.
- Répartition des charges de la gestion technique et de rétrocession entre les catégories d'assurance en utilisant comme clé de répartition le nombre de comptes techniques traités dans chaque catégorie.
- Répartition de charges des directions de souscription entre les catégories en utilisant comme clé de répartition les primes acceptées.

REGIME FISCAL

TUNIS RE est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux de 35 %. Toutefois, elle bénéficie aussi de l'exonération de cet impôt au titre des bénéfices réalisés sur les opérations des acceptations de l'étranger.

RESULTATS

Les résultats des opérations techniques relatives à l'exercice 2003 arrêtées au 31/12/2003 se sont globalement soldés par un bénéfice de 385.217 dinars représentant 22 % des primes nettes. Après intégration des éléments de la gestion financière, le résultat de l'exercice dégage un bénéfice après impôt de 3.761.940 dinars marquant un taux de rentabilité du capital social de 14%.

ANALYSE DES ETATS FINANCIERS EXERCICE 31/12/2003**ANALYSE DU BILAN****NOTE I- ACTIFS INCORPORELS :**

Le montant brut des immobilisations incorporelles au 31/12/2003 est de 68.935 contre un montant au 31/12/2002 de 49.964 d'où une augmentation de 18.971 qui représente les acquisitions de l'exercice.

Les amortissements au 31/12/2003 relatifs à ces immobilisations totalisent un montant de 45.933 contre un montant de 33.907 au 31/12/2002 d'où une augmentation de 12.026.

Les immobilisations incorporelles nettes totalisent un montant au 31/12/2003 de 23.002 contre un montant au 31/12/2002 de 16.057

TABLEAU D'AMORTISSEMENTS AU 31/12/2003

COMPTES	VALEURS AU 1.01.2003	ACQUISITIONS DE L'EXERCICE	CESSIONS	TOTAL	AMORTISSEMENTS				VALEURS COMPTABLES NETTES
					ANTERIEURS	CESSIONS	DE L'EXERCICE	CUMULS	
ACTIFS INCORPORELS									
LOGICIELS	49 963,991	18 970,552		68 934,543	33 907,123		12 025,585	45 932,708	23 001,835
SOUS TOTAL	49 963,991	18 970,552	-	68 934,543	33 907,123	-	12 025,585	45 932,708	23 001,835
IMMEUBLES D'EXPLOITATION									
TERRAINS	130 000,000	-	-	130 000,000				-	130 000,000
CONSTRUCTION	650 186,469			650 186,469	300 555,120		16 254,662	316 809,782	333 376,687
SOUS TOTAL	780 186,469			780 186,469	300 555,120	-	16 254,662	316 809,782	463 376,687
TERRAINS AFFECTES A UNE CONSTRUCTION									
EN COURS TERRAINS AFFECTES A UNE CONSTRUCTION EN COURS	600 280,000			600 280,000	-		-	-	600 280,000
IMMEUBLES EN COURS	125 563,009	111 283,979	-	236 846,988	-	-	-	-	236 846,988
SOUS TOTAL	725 843,009	111 283,979	-	837 126,988	-	-	-	-	837 126,988
ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION INSTALLATIONS TECHNIQUES & MACHINES									
721 680,476	337 892,483	137 735,973	921 836,986	321 689,981	135 550,445	108 397,478	294 537,014	627 299,972	
AUTRES INSTALLATIONS, OUTILLAGES & MOBILIER									
66,665	120 359,501	3 935,060	265 691,106	57 125,758	2 412,640	20 397,623	75 110,741	190 580,365	
SOUS TOTAL	870 947,141	458 251,984	141 671,033	1 187 528,092	57 125,758	2 412,640	20 397,623	75 110,741	817 880,337
TOTAL GENERAL	2 426 940,610	588 506,515	141 671,033	2 873 776,092	391 588,001	2 412,640	48 677,870	437 853,231	2 141 385,847

NOTE II- ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION :

totalisent au 31/12/2003 un montant net de 817.880 contre un montant au 31/12/2002 de 492.131 soit une augmentation de 325.749 détaillée comme suit :

II-1 Installations tech. & Machines (invest. En informatique) :

Le total au 31/12/2003 est de 627.300 contre un montant au 31/12/2002 de 399.990 soit une augmentation de 227.310

TUNIS-RE-(suite)-

II-2 Autres installations, outillage & mobilier

(mobilier de bureau, amén., installations diverses)

totalisent au 31/12/2003 un montant	de 190.580
contre un montant au 31/12/2002	de 92.141
soit une augmentation	de 98.439

NOTE III- PLACEMENTS :

totalisent au 31/12/2003 un montant	de 81.465.639
contre un montant au 31/12/2002	de 79.546.967
soit une augmentation	de 1.918.672

détaillée comme suit :

III-1 Terrains & constructions :

totalisent au 31/12/2003 un montant	de 1.300.504
contre un montant au 31/12/2002	de 1.205.474
soit une augmentation	de 95.030

* Terrains & constructions d'exploitation = 463.377

* Terrains & constructions hors exploitation = 837.127

III-2 Autres placements financiers :

totalisent au 31/12/2003 un montant	de 51.805.916
contre un montant au 31/12/2002	de 50.393.943
soit une augmentation	de 1.411.973

qui s'explique comme suit :

* Actions, autres titres à revenus variables

et part dans des fonds communs de placement

(sicav & fonds commun de créance) = 5.959.736

* Obligations & autres titres à revenus fixes = 45.569.520

* Autres prêts = 276.159

* Autres (caution). = 500

III-3 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes :

totalisent au 31/12/2003 un montant	de 28.359.220
contre un montant au 31/12/2002	de 27.947.550
soit une augmentation	de 411.670

TUNIS-RE-(suite)-

NOTE V- PARTS DES REASSUREURS DANS LES PROV. TECH. :

totalisent au 31/12/2003 un montant	de 44.254.933
contre un montant au 31/12/2002	de 42.409.806
soit une augmentation	de 1.845.127

détaillée comme suit :

V-1 Provisions pour primes non acquises :

totalisent au 31/12/2003 un montant	de 22.797.720
contre un montant au 31/12/2002	de 19.867.810
soit une augmentation	de 2.929.910

V-2 Provisions pour sinistres :

totalisent au 31/12/2003 un montant	de 21.457.213
contre un montant au 31/12/2002	de 22.541.996
soit une diminution	de 1.084.783

NOTE VI- CREANCES :

totalisent au 31/12/2003 un montant	de 23.733.729
contre un montant au 31/12/2002	de 20.496.860
soit une augmentation	de 3.236.869

détaillée comme suit :

VI-1 Créances nées des opérations d'acceptation :

totalisent au 31/12/2003 un montant	de 14.689.308
contre un montant au 31/12/2002	de 14.169.343
soit une augmentation	de 519.965

VI-2 Créances nées des opérations de rétrocession :

totalisent au 31/12/2003 un montant	de 3.826.341
contre un montant au 31/12/2002	de 3.666.234
soit une augmentation	de 160.107

VI-3 Autres créances :

totalisent au 31/12/2003 un montant	de 5.218.080
contre un montant au 31/12/2002	de 2.661.283
soit une augmentation	de 2.556.797

détaillées comme suit :

* Personnel = 33.208

* Etat, organismes de sécurité

Sociales & collect. Publiques = 2.302.023

* Débiteurs divers = 2.882.849

TUNIS-RE-(suite)-

NOTE VII- AUTRES ELEMENTS D'ACTIFS :

totalisent au 31/12/2003 un montant	de	30.210.225
contre un montant au 31/12/2002	de	18.998.371
soit une augmentation	de	11.211.854

détaillée comme suit :

VII-1 Avoir en banques, chèques & caisse :

totalisent au 31/12/2003 un montant	de	6.980.380
contre un montant au 31/12/2002	de	4.162.042
soit une augmentation	de	2.818.338

VII-2 Charges reportées :

totalisent au 31/12/2003 un montant	de	3.799.538
contre un montant au 31/12/2002	de	3.467.814
soit une augmentation	de	331.724

qui représente les frais d'acquisition reportés déduits des primes non acquises.

VII-3 Comptes de régularisation actif :

totalisent au 31/12/2003 un montant	de	16.039.054
contre un montant au 31/12/2002	de	10.981.175
soit une augmentation	de	5.057.879

détaillées comme suit :

* Intérêts acquis & non échus	=	2.478.111
* Estimations d'éléments techniques	=	12.795.333
* Autres comptes de régularisation	=	765.611

VII-4 Ecart de conversion :

totalisent au 31/12/2003 un montant	de	3.391.253
contre un montant au 31/12/2002	de	387.340
soit une augmentation	de	3.003.913

Le total des actifs s'élève au bilan du 31/12/2003 à 180.505.408 contre au 31/12/2002 : 161.960.192.

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS**NOTE I CAPITAUX PROPRES**

Cette rubrique totalise au bilan du 31/12/2003 :	36.424.104
contre au 31/12/2002	28.206.123
soit une augmentation	de 8.217.981

Le tableau ci-après résume les mouvements
Des capitaux propres & réserves avant résultat :

DESIGNATIONS	31.12.2002	31.12.2003	EVOLUTION
CAP.SOCIAL	24.400.000	30.000.000	+ 5.600.000
RES. LEGALES	651.048	765.536	+ 114.488
R.GENERALES	975.000	975.000	-
FONDS SOCIAL	285.760	397.594	+ 111.834
P. D'EMISSION	3.050.000	4.170.000	+ 1.120.000
RESULTAT REP.	- 1.155.685	115.974	+ 1.271.659
TOTAL	28.206.123	36.424.104	+ 8.217.981

I-1 Capital Social :

La variation du Capital s'explique par la réalisation en 2003 de la première tranche de l'augmentation du Capital Social :

- souscription	5.600.000
- libération	2.800.000

I-2 Variation de la réserve légale :

	114.488
--	---------

Provient de l'affectation du résultat de l'exercice 2002.

I-3 La variation de la prime d'émission :

	1.120.000
--	-----------

I-4 Résultat de l'exercice :

	3.761.940
--	-----------

Le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2003 est bénéficiaire de 3.761.940 dinars en augmentation de 9% par rapport au bénéfice de l'exercice 2002.

Le total des capitaux propres avant affectation est de 40.186.044 dinars au 31/12/2003 contre 31.649.554 dinars au titre de l'exercice précédent.

PASSIFS :

Cette rubrique totalise au bilan du 31/12/2003 :	140.319.364
contre un montant au 31/12/2002	de 130.310.637
soit une augmentation	de 10.008.727

détaillée comme suit :

TUNIS-RE-(suite)-

NOTE II- PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES & CHARGES :

totalisent au 31/12/2003 un montant de 1.010.174
détaillée comme suit :

II-1 Provisions pour litiges : de 394.751 détaillée comme suit :
- litige fiscal (affaire GIE Aérofrancassur) = 287.630
- litige CIAGI = 38.976
- litige sur intérêt sur dépôts rétrocessionnaires = 68.145

II-2 Provisions pour pertes & charges : de 615.423
Provient de la déférence des écarts de conversion actif & passif.

NOTE III- PROVISIONS TECHNIQUES ACCEPTATIONS :

totalisent au 31/12/2003 un montant de 86.139.120
contre au 31/12/2002 de 82.934.030
soit une augmentation de 3.205.090
détaillée comme suit :

III-1 Provisions pour primes non acquises : 29.645.055
III-2 Provisions pour sinistres 55.493.092
III-3 Autres provisions techniques 1.000.973

NOTEV- DETTES POUR DEPOTS EN ESPECES RECUS DES RETROCESSIONNAIRES :

totalisent au 31/12/2003 un montant de 15.473.002
contre un montant au 31/12/2002 de 13.214.142
soit une augmentation de 2.258.860

NOTEVI- AUTRES DETTES :

totalisent au 31/12/2003 un montant de 29.084.400
contre un montant au 31/12/2002 de 28.358.701
soit une augmentation de 725.699
détaillée comme suit :

VI-1 Dettes nées des opérations d'acceptation 7.070.612
VI-2 Dettes nées des opérations de rétrocession 21.152.456
VI-3 Dettes diverses 861.332

Détaillées comme suit :
- Personnel = 266.115
- Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques = 112.753
- Crédeurs divers = 482.464

NOTEVII- AUTRES PASSIFS :

totalisent au 31/12/2003 un montant de 8.612.668
contre un montant au 31/12/2002 de 5.437.574
soit une augmentation de 3.175.094
détaillée comme suit :

VII-1 Comptes de régularisation passif 5.836.838
- Report de commissions reçues des réassureurs = 2.037.683
- Estimation d'éléments techniques = 3.276.671
- Autres comptes de régularisation passif = 522.483

VII-2 Ecart de conversion 2.775.830

Le total des capitaux propres & des passifs s'élève au bilan du 31/12/2003 à 180.505.408 Contre au 31/12/2002 : 161.960.192.

ANALYSE DE L'ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE**NOTE I – PRIMES ACQUISES:****I-1 Primes :**

Les primes acceptées ont atteint 51.198.154 dinars contre 78.472.836 dinars au 31/12/2002, soit une diminution de 35%. Cette diminution s'explique par le cumul de deux exercices techniques en 2002.

La répartition par marché se présente comme suit :

	2002	Au 31/12/2003	%
TUNISIE	57.707.329 73,5%	37.610.358 73%	-35 %
MAGHREB	3.834.050 5%	2.720.728 5%	-29 %
PAYES ARABES	8.057.852 10%	4.616.572 4%	-43%
AFRIQUE	3.274.972 4%	2.778.080 5%	-15%
EUROPE	2.731.006 3,5%	2.224.330 4%	-19 %
ASIE&RESTE	2.867.627 4%	1.248.088 2%	-56%
TOTAL	78.472.836 100%	51.198.154 100%	-35%

TUNIS-RE-(suite)-

Les primes rétrocédées d'un montant de 34.363.064 dinars contre un montant de 53.128.186 dinars au 31/12/2002, d'où une diminution de 35%.

Le montant des primes nettes s'établit à 16.835.090 dinars contre 25.344.650 dinars en 2002 d'où la rétention de TUNIS-RE est passée de 32% en 2002 à 33% au 31/12/2003.

I-2 Variation de la provision pour primes non acquises :

La provision pour primes non acquises nette est de + 527.061 dinars contre - 1.408.290 en 2002. Cette variation s'explique comme suit :

- augmentation des provisions pour primes non acquises de l'acceptation de 27.242.205 à 29.645.054 dinars au 31/12/2003 d'où une variation de - 2.402.849 dinars.
- augmentation des parts des rétrocessionnaires dans les provisions pour primes non acquises de 19.867.809 à 22.797.719 dinars au 31/12/2003 d'où une variation de + 2.929.910 dinars.

NOTE II – CHARGES DE SINISTRES :**II-1 Sinistres payés :**

Les sinistres réglés des acceptations ont diminué de 23.451.897 en 2002 à 16.966.257 dinars au 31/12/2003 d'où une variation de - 6.485.640 dinars qui s'explique par le cumul de deux exercices techniques en 2002.

Les sinistres réglés à la charge des rétrocessionnaires ont aussi diminué de 11.586.652 à 7.934.568 dinars d'où une variation de - 3.652.084 dinars.

Les sinistres réglés nets de rétrocession sont passés de 11.865.245 dinars à 9.031.689 dinars d'où une diminution de 24%.

II-2 Variation de la provision pour sinistres :

La provision pour sinistres nette est de - 1.978.741 dinars contre 4.572.197 en 2002. Cette variation s'explique comme suit :

- augmentation des provisions pour sinistres à payer de 54.599.134 à 55.493.092 dinars au 31/12/2003 d'où une variation de + 893.958 dinars.
- diminution des parts des rétrocessionnaires dans les provisions pour sinistres à payer de 22.541.995 à 21.457.212 dinars au 31/12/2003 d'où une variation de - 1.084.783 dinars.

NOTE III – FRAIS D'EXPLOITATION :**III-1 Frais d'acquisition :**

Les charges d'acquisition composées des commissions, courtages & participations bénéficiaires ont atteint au 31/12/2003 le montant de 9.370.607 contre un montant de 15.408.343 dinars en 2002 d'où une diminution de 6.037.736 dinars.

III-2 Frais d'administration :

Ils s'agit des charges d'exploitation affectées à l'activité technique. Ils totalisent 2.826.066 contre un montant de 2.239.846 en 2002 soit une augmentation de 586.220 et représente 5,5% des primes acceptées.

III-3 Commissions reçues des rétrocessionnaires :

Les commissions reçues des rétrocessionnaires ont atteint le montant de 6.230.167 contre un montant de 9.709.571 en 2002 d'où une diminution de 3.479.404 dinars.

ANALYSE DE L'ETAT DE RESULTAT**RESULTAT TECHNIQUE**

Cette rubrique totalise à l'état de résultat du 31/12/2003 :	+ 385.217
contre au 31/12/2002	- 439.700
soit une augmentation de	824.917

NOTE I PRODUITS DES PLACEMENTS

Cette rubrique totalise à l'état de résultat du 31/12/2003 :	4.667.684
contre un montant au 31/12/2002	4.813.070
soit une diminution	de 145.386

détaillée comme suit :

I-1 Revenus des placements :

totalisent au 31/12/2003 un montant	de 4.477.708
contre un montant au 31/12/2002	de 4.783.165
soit une diminution	de 305.457

I-2 Reprise de correction de valeur sur placements :	188.003
--	---------

I-3 Profits provenant de la réalisation des placements :

totalisent au 31/12/2003 un montant	de 1.973
contre un montant au 31/12/2002	de 29.905
soit une diminution	de 27.932

NOTE II CHARGES DES PLACEMENTS

Cette rubrique totalise à l'état de résultat du 31/12/2003 :	658.821
contre un montant au 31/12/2002	1.140.308
soit une diminution	de 481.487

détaillée comme suit :

II-1 Charges de gestion des plac. Y compris les charges d'intérêts :

totalisent au 31/12/2003 un montant	de 539.542
contre un montant au 31/12/2002	de 1.139.747
soit une diminution	de 600.205

TUNIS-RE-(suite)-

II-2 Correction de valeur sur placement : 48.336

III-3 Pertes provenant de réalisation des placements :
 totalisent au 31/12/2003 un montant de 70.944
 contre un montant au 31/12/2002 de 561
 soit une augmentation de 70.383

NOTE III AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES : 1.947.615

composées de :

- commissions de gestion des fonds au 31/12/2003 = 463.233
 - reprises sur provision pour créances douteuses = 747.065
 - profits de change réalisés = 737.317

Ils totalisent à l'état de résultat du 31/12/2003 : 1.947.615
 contre au 31/12/2002 2.993.485
 soit une diminution de 1.045.870

NOTE IV AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES :

Cette rubrique totalise à l'état de résultat du 31/12/2003 : 1.758.880
 contre au 31/12/2002 2.781.936
 soit une diminution de 1.023.056

NOTE V IMPOTS SUR LE RESULTAT : 815.241

Composé de :

- résultat comptable = 4.577.181
 a réintégrer 4.042.952
 a déduire 3.582.612
 - bénéfice brut fiscal = 5.037.521
 - déficit fiscal 2002 = 426.039
 - bénéfice net fiscal = 4.611.482
 - bénéfice imposable (50,51%) = 2.329.260
 - impot sur les société (35%) = 815.241

NOTE VII PERTES EXTRAORDINAIRES

Cette rubrique totalise à l'état de résultat du 31/12/2003 : 5.635

Le résultat net de l'exercice clos au 31 décembre 2003 est bénéficiaire de 3.761.940 dinars.

ANALYSE DE L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE (EN 1000 DT)**NOTE X**

Les flux de trésorerie affectés à l'exploitation ont atteint
 le montant de + 2.558
 contre en 2002 de + 1.721
 soit une variation de + 837

IIS résultent des mouvements suivants :

X-1 Encaissements des cédantes 24.266
 contre en 2002 25.737
 soit une variation de - 1.471

X-2 Versements aux cédantes 3.785
 contre en 2002 9.250
 soit une variation de - 5.465

X-3 Encaissements des rétrocessionnaires 2.628
 contre en 2002 2.947
 soit une variation de - 319

X-4 Versements aux rétrocessionnaires 18.832
 contre en 2002 18.884
 soit une variation de - 52

X-5 Encaissements en capital provenant des placements
 courants ont atteint 150.562
 contre en 2002 145.478
 soit une variation de + 5.084

TUNIS-RE-(suite)-

L'importance de ces encaissements provient du revolving des capitaux placés sous forme de Bons de trésor cessibles.

X-6 Des décaissements en capital provenant des placements courant	150.456
contre en 2002	143.635
soit une variation de	+ 6.821

L'importance de ces décaissements provient du revolving des capitaux placés sous forme de Bons de trésor cessibles.

X-7 Produits financiers reçus	2.160
contre en 2002	2.457
soit une variation de	- 297

X-8 Encaissements des fournisseurs et du personnel	2.310
contre en 2002	2.224
soit une variation de	+ 86

Les encaissements du personnel proviennent des remboursements des prêts pour un montant de

34

X-9 Décaissements aux fournisseurs et au personnel	5.644
contre en 2002	4.849
soit une variation de	+ 795

Les décaissements au personnel sont relatifs aux prêts

Les décaissements aux fournisseurs concernent les dépenses d'exploitation.

X-10 Décaissements à l'état au titre des impôts et taxes	668
contre en 2002	519

soit une variation de + 149

Ces décaissements sont relatifs aux retenues à la source et aux diverses taxes.

X-11 Encaissements à l'état au titre des impôts & taxes	19
contre en 2002	16
soit une variation de	+ 3

NOTE XI

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement ont atteint	+ 1.676
contre en 2002	+ 166
soit une variation de	+ 1.510

qui s'explique par les mouvements suivants :

XI-1 Encaissements provenant de la cession des immobilisations corporelles	4
contre en 2002	2
soit une variation de	+ 2

XI-2 Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations corporelles	+ 575
contre en 2002	344
soit une variation de	+ 231

XI-3 Encaissements provenant de la cession des imm. Corporelles 5

XI-4 Encaissement provenant de la cession des imm. Financières 770

XI-5 Encaissements provenant des revenus des immobilisations financières	305
contre en 2002	189
soit une variation de	+ 116

XI-6 Décaissements provenant de l'acquisition des imm. Financières - 2.167

XI-7 Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles	+ 19
contre en 2002	13
soit une variation de	+ 6

NOTE XII

Les flux provenant des activités de financement ont atteint	+ 1.749
contre en 2002	- 1.636

TUNIS-RE-(suite)-

soit une variation de	+ 3.385
qui s'explique par les mouvements suivants :	
XII-1 Encaissements suite à l'émission d'actions	3.920
XII-2 Décaissements suite à l'augmentation du capital	30
XII-3 Dividende & autres distributions	2.140
Contre en 2002	1.636
Soit une variation de	504

NOTE XIII

XII-1 L'incidence des variations des taux de change sur les liquidités	180
contre en 2002	61
soit une variation de	+ 119

NOTE XIV

La composition des liquidités	
La trésorerie totalise à la clôture de	6.936
contre en 2002	4.124
soit une variation de	+ 2.812

NOTE XV

La composition des liquidités de TUNIS-RE déposées en banques est comme suit :

- liquidité en dinars	+ 63
contre en 2002	- 451
soit une variation de	+ 514
- liquidité en devises	6.873
contre en 2002	4.575
soit une variation de	+ 2.298

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETEES AUX 31/12/2003**

Messieurs les actionnaires de la société Tunisienne de Réassurance « Tunis-Ré »

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 13 juin 2002, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport général sur les comptes annuels de l'exercice 2003.

1- Nous avons procédé à l'examen du bilan, de l'état de résultat technique, de l'état de résultat de l'état de flux de trésorerie et des notes annexes pour la période allant du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2003, tels qu'arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité du conseil d'administration de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion indépendante sur ces états financiers sur la base de notre audit.

2- Notre audit a été effectué, conformément aux Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent que l'audit soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers, considérés dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives. L'audit comprend l'examen, par sondages, des éléments justifiant les données contenues dans les états financiers. Un audit consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues par le conseil d'administration, ainsi que la présentation des états financiers pris dans leur ensemble.

Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

3- Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons procédé à l'examen du système de contrôle interne de la société et à l'évaluation des procédures administratives, financières et comptables.

Le rapport d'évaluation correspondant, a été présenté à la Direction Générale.

4- Compte tenu des diligences que nous avons accomplies nous estimons être en mesure de certifier que les états financiers de la Société Tunisienne de réassurance « Tunis-Ré » arrêtés au 31 décembre 2003 tels qu'annexées aux pages 7 à 33 sont sincères et réguliers.

5- Sans remettre en cause l'opinion sans réserves exprimée dans le paragraphe 4 ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention que la société a adopté à partir de l'exercice 2002 la règle de comptabilisation des opérations de gestion technique sans décalage telle que prévue par les dispositions de la norme comptable 28 relative aux revenus des entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

L'application transitoire de cette règle a eu pour effet de faire apparaître au niveau des états financiers de l'exercice 2002, présentés à titre comparatif, en plus des opérations de gestion technique de l'exercice 2001 celles réalisées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2002.

6- En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité des informations sur les comptes dans le rapports du Conseil d'Administration.

Les informations contenues dans ce rapport, n'appellent pas de notre part des remarques particulières.

Tunis le, 17 JUIN 2004
Le Commissaire Aux Comptes
Ahmed MANSOUR

TUNIS-RE-(suite)-

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2003**

Messieurs les actionnaires de la société Tunisienne de Réassurance « Tunis-Ré »

En application des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune convention visée par le texte sus indiqué.

Au cours de nos investigations nous n'avons relevé aucune convention rentrant dans le champ d'application de l'article sus-visé.

Tunis le, 26 JUIN 2004
Le Commissaire Aux Comptes
Ahmed MANSOUR